AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-11-71 235915

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin Nº 133 de Novembre 1971 -

1971 - 28ème envoi -

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE CULTIVEE SOUS SERRE EN VUE DE LIMITER LES RESIDUS DE PESTICIDES AUX TOLERANCES ADMISES PAR L'O.M.S.(1)

PREAMBULE

Cette note a été rédigée en conclusion d'expérimentations réalisées au cours de la saison 1970-71 avec des fongicides couramment utilisés. Celles-ci avaient pour objet d'en fixer les conditions d'application en vue de limiter les résidus de ces pesticides à des quantités ne dépassant pas les tolérances préconisées par l'O.M.S. et adoptées par la plupart des pays. Ces conseils ne sont valables que pour la saison 1971-72 et seront modifiés en fonction des connaissances complémentaires que nous apporteront les travaux d'expérimentation en ce qui concerne notamment l'utilisation éventuelle de nouveaux fongicides.

I - RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL -

TERREAU DESTINE A LA CONFECTION DES MOTTES :

- Employer un terreau de bonne qualité, pouvant être réhumecté sans difficulté si les mottes deviennent sèches.
- Désinfecter ce terreau à la vapeur quelques jours avant la confection des mottes.

PEPINIERE :

Elle doit être installée dans un lieu bien isolé des autres cultures et de toute source de contamination. Le meilleur moyen est d'aménager une partie de la serre spécialement pour la multiplication des plants.

Planter le plant peu développé.

PREPARATION DU SOL DESTINE A RECEVOIR LA CULTURE :

- Arroser dans les jours qui précèdent la plantation pour que le sol contienne une bonne réserve d'eau. Il ne faut pas exagérer cependant afin de pouvoir planter dans de bonnes conditions, sans nuire notamment à la structure du sol.
- Si les cultures précédentes étaient atteintes par le Sclerotinia, et seulement dans ce cas, désinfecter superficiellement sur sol prêt à planter avec :
  - la vapeur sur 5 à 10 cm de profondeur ;
  - ou le quintozène employé en pulvérisation ou en poudrage, à la dose de 15 kg de MA/ha.

ARROSAGES :

- Arroser copieusement au cours des deux premières semaines afin de compléter les réserves d'eau du sol.
- Par la suite, éviter d'arroser en période d'humidité prolongée, profiter au contraire des journées ensoleillées. La fréquence et l'importance des arrosages dépendent de la nature du sol, les sols filtrants exigeant des arrosages plus fréquents et moins copieux.

.../...

(1) - O.M.S. : Organisation Mondiale de la Santé.

P 269

- Bassiner en période de temps chaud pour compenser l'évaporation intense qui se traduit par l'apparition de nécroses sur le bord des feuilles où se développe ensuite la pourriture grise.

- Eviter d'arroser ou de bassiner le soir.

ELIMINATION DES PLANTES MALADES :

- Eliminer régulièrement les laitues qui "coulent" et sur lesquelles s'implante ensuite la pourriture grise. Les recueillir dans un sac de plastique afin de limiter la dissémination des germes, ce qui ne peut être obtenu avec une cagette.

- Eviter de déposer des déchets de cultures près des ouvertures de la serre, ce qui constituerait un foyer d'infection.

II - LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE -

(Traitements en cours de végétation)

Elle varie suivant l'époque à laquelle la laitue est cultivée, les conditions influençant le développement de ses maladies n'étant évidemment pas les mêmes à l'automne, en hiver et au printemps.

Les traitements à effectuer sont donc indiqués dans cette note en fonction de la date de semis.

Les produits à utiliser de préférence sont : (doses exprimées en matière active)

- sur pépinière : contre le mildiou, le zinèbe à la dose de 16 à 20 g à l'are. Contre le botrytis, le thirame à la dose de 20 g à l'are.

- après plantation : contre le mildiou, le mancozèbe ou le zinèbe, en pulvérisation, à la dose de 16 g à l'are. Contre le botrytis, le thirame, en pulvérisation, à la dose de 20 g à l'are.

A/ - Semis réalisés de mi-septembre à fin octobre :

Pépinière : Dès la levée et jusqu'à la plantation, traiter tous les cinq jours contre le mildiou et, si nécessaire, contre le botrytis.

De la plantation à la récolte : deux à trois traitements dirigés à la fois contre le mildiou et le botrytis effectués à sept jours d'intervalle, le dernier se situant impérativement au plus tard à sept semaines de la récolte.

B/ - Semis réalisés en novembre et décembre :

Pépinière : Mêmes traitements que sur semis réalisés de mi-septembre à fin octobre.

De la plantation à la récolte : Contre le mildiou, les traitements ne se justifient généralement pas. Contre le botrytis, on pourra se limiter à deux traitements, le dernier étant exécuté impérativement au plus tard à sept semaines de la récolte.

C/ - Semis réalisés en janvier et début février :

Pépinière : Mêmes traitements qu'en A et B.

De la plantation à la récolte : Contre le mildiou, traitement tous les sept jours, le dernier se situant impérativement au plus tard à trois semaines de la récolte. Contre le botrytis, on pourra se limiter à un seul traitement, deux semaines après plantation.

BALMA, le 15 Novembre 1971

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées",
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.